Envoyé en préfecture le 10/02/2026
Reçu en préfecture le 10/02/2026
Publié le
ID : 022-200061463-20260204-35_01_2026_CM-DE

Département des Côtes d'Armor
Commune de Binic - Étables-sur-Mer

Date de convocation : 29 janvier 2026

Délibération du conseil municipal de la séance du 4 février 2026

L'an deux mille vingt-six, le 4 février à dix-huit heures, le **Conseil Municipal de Binic-Etables-sur-Mer**, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique salle d'honneur de l'Hôtel de Ville d'Etables-sur-Mer, sous la présidence de **Monsieur Paul CHAUVIN, Maire**.

Présents : CHAUVIN Paul, Maire, MOBUCHON Nathalie, Maire déléguée, BERTRAND Gilbert, Maire délégué, MITNIK Laure, MICHELET Guy, LUTZ Hélène, CHORIN Aurélia, LEBRUN Kévin, GALLO-BELLEIN Dominique, Adjoints, WERNER Elisabeth, LERAY Marie-Françoise, PENVEN Christine, DONNET Alain, PANDOLFO Chantal, ROUSSEAU Gilles, LECH'VIEN Catherine, NAFFRECHOUX Yannick, COLLIN Yannick, MEUNIER Myriam, , LAGOUTTE Jean-Yves, MACHET Bernadette, AVRIL Michel, DARCHE Patrice, BARBIER-CUEIL Guillaume, LARUPT Erwann, QUERRE Sophie, LEGER Michel, ESCANDE Bernard, Conseillers Municipaux.

Absents et représentés : TREUSSARD Jean-Michel (pouvoir à MEUNIER Myriam), SEGUR Aude (pouvoir à LUTZ Hélène), VIDEMENT Sylvie (pouvoir à LEGER Michel)

Absent : BEZELY Olivier, BOUE Jean-François

Secrétaire de séance : GALLO-BELLEIN Dominique

Secrétaires auxiliaires : THEBAULT Yann DGS, Emmanuelle JAOUEN DGSA et Sylvie JANSEN DST de la Mairie de Binic-Etables-sur-Mer,

Nombre de conseillers en exercice :	**33**
Nombre de présents :	**28**
Nombre de votants :	**31**

◆◆◆◆◆◆◆

Délibération n° 35-01-2026-CM : Appel à manifestation d'intérêt pour la mise à disposition du « multi-cycle » à assistance électrique

Dans le cadre de sa politique en faveur des mobilités actives et de la transition écologique, la commune a testé en 2025 l'utilisation d'un multi-cycle à assistance électrique pour les diverses animations de l'opération nationale « Mai à vélo ».

Forte de cette expérience concluante, la commune a inscrit au budget primitif 2026 l'acquisition d'un véhicule de ce type, investissement soutenu à 50% par l'ADEME via le programme « A vélo 3 ».

La collectivité souhaite désormais en faire bénéficier des structures locales, par la mise à disposition gratuite de ce bien communal, encadrée par un appel à manifestation d'intérêt (AMI) et par un règlement définissant les conditions d'utilisation.

Le multi-cycle permet le transport d'un conducteur et de six autres personnes (enfants ou adultes), avec assistance électrique, dans le respect du Code de la route et des règles de sécurité.

Le règlement de l'AMI précise les caractéristiques techniques du véhicule, les engagements de la commune (assurance dommages sur le bien, appui à la prise en main et à la communication) ainsi que

Envoyé en préfecture le 10/02/2026
Reçu en préfecture le 10/02/2026
Publié le
ID : 022-200061463-20260204-35_01_2026_CM-DE

les obligations des structures utilisatrices (assurance responsabilité civile, entretien courant, stockage sécurisé, encadrement des bénéficiaires, respect des usages autorisés).

Seules des personnes morales établies sur le territoire communal et habilitées à transporter des biens et des personnes peuvent candidater, en présentant un projet d'activité détaillé (public ciblé, calendrier d'utilisation, circuits, moyens humains et matériels, impacts en termes de réduction d'émissions).

La commune pourra retenir plusieurs structures et organiser la répartition des périodes d'utilisation ; à défaut d'accord entre candidats en cas de conflit de calendrier, la priorité sera donnée aux projets destinés aux habitants de la commune et remplaçant des trajets initialement effectués en véhicule thermique.

Vu le règlement de l'appel à manifestation d'intérêt pour la mise à disposition du multi-cycle à assistance électrique communal, annexé à la présente délibération ;

Vu l'avis favorable de la commission transition écologique du 12/01/2026

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code général de la propriété des personnes publiques, concernant la gestion et la mise à disposition des biens du domaine privé des collectivités ;

Considérant l'intérêt pour la commune de favoriser les mobilités actives, de réduire les émissions de gaz à effet de serre et de soutenir des actions locales de sensibilisation ;

Considérant qu'il convient d'encadrer la mise à disposition du multi-cycle par un règlement et par des conventions passées avec les structures retenues ;

Le Conseil Municipal, par 21 voix pour, 5 voix contre (BARBIER-CUEIL Guillaume, DARCHE Patrice, MACHET Bernadette, AVRIL Michel,QUERRE Sophie) et 5 abstentions (MOBUCHON Nathalie, COLLIN Yannick, LARUPT Erwann, LEGER Michel, ESCANDE Bernard)

APPROUVE le règlement de l'appel à manifestation d'intérêt annexé à la présente délibération

AUTORISE le Maire à lancer l'appel à manifestation d'intérêt

DÉSIGNE la commission transition écologique comme jury pour étudier les candidatures

AUTORISE le Maire à signer les conventions d'utilisation du véhicule avec les structures concernées après avis de la commission transition écologique

Le Maire
Paul CHAUVIN

COMMUNE BINIC-ETABLES-SUR-MER Côtes d'Armor

PJ N°21 : Règlement AMI-Multicycle